



**Groupe des élus de gauche
et républicains**

2^{ème} ASSISES DEPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : L'INSERTION

- Jeudi 26 janvier 2006 -

Christophe COUNIL : Tout d'abord, j'aimerais, au nom des élus de Gauche au Conseil général de la Sarthe, vous remercier pour votre présence à cette seconde réunion des Assises Départementales pour l'Alternance.

Ces assises ont un but : essayer de construire un projet pour la Sarthe et les sarthois. Un projet que nous défendrons aux prochaines élections. Car le Conseil général, aujourd'hui à droite, n'est pas forcément quelque chose qui s'inscrit dans une durée et nous pouvons très bien imaginer avoir demain, nous, élus de gauche, la responsabilité du Conseil général. Dans cette optique, il est important pour nous de pouvoir préparer un projet collant véritablement à la réalité du terrain. Pour élaborer ce projet, il n'y a rien de mieux que de pouvoir discuter et c'est pourquoi nous avons invité ce soir des acteurs du monde de l'insertion pour débattre de cette question.

Le second but est également de pouvoir dans notre travail quotidien de conseiller général, faire remonter un certain nombre de problèmes, de questions qui se posent dans le domaine de l'insertion par l'économie.

Ces deux idées (construire un projet et en même temps faire des propositions), nous amènent à proposer ces réunions. La première réunion avait pour thème la décentralisation, aujourd'hui nous avons choisi l'insertion car depuis quelques temps c'est l'un des sujets les plus débattus au Conseil général, à notre initiative le plus souvent. Avec la loi de cohésion sociale, un certain nombre de principes, d'outils ont été bouleversés. Disparition des Contrats Emplois Solidarités (CES), disparition des Contrats Emplois Consolidés (CEC) et remplacés par le Contrat d'Avenir (CA), le Contrat d'Accompagnement par l'Emploi (CAE), nous constatons que les contrats ne sont pas forcément identiques. Certes, il y a pour le salarié des aspects positifs dans ces nouveaux contrats. Mais pour les entreprises, pour les employeurs, pour les chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, il se pose des difficultés assez importantes. C'est dans ce sens que nous ne cessons d'interpeller depuis un an environ le Conseil général sur cette question. Dans le même temps, suite au mouvement de décentralisation, le Conseil général est désormais responsable à 100 % de la question du RMI. Dans le RMI, il y a le I d'insertion qui nous réunit ce soir. Donc interconnexion du Conseil général, lien assez étroit avec les responsables de chantiers chacun sur nos cantons, tout ceci fait que l'on sent que les choses ne vont pas très bien aujourd'hui. Nous avons été amenés à faire des propositions que vous retrouvez dans le petit dossier que l'on vous a remis. Les interventions que j'ai pu faire

au nom du groupe pour interpeller les conseillers généraux sur cette question, le courrier également que j'ai adressé au Président du Conseil général en prenant l'exemple d'un chantier en particulier (chantier d'insertion du Centre Social des Quartiers Sud) et de la réponse qui m'est parvenue ce matin. Notre but, ce soir, n'est pas d'intervenir devant vous pour faire de longs discours, mes collègues vont probablement compléter mes propos introductifs. Nous souhaitons vous écouter et faire ressortir des propositions que nous défendrons et peut-être les mettre en place dans quelques années.

Nelly HEUZÉ : L'insertion est un domaine sur lequel nous intervenons et qui occasionne beaucoup de réunions, de commissions, de comités pour les membres de la commission des affaires sociales que nous sommes. Nous essayons de faire remonter des impressions, vos impressions. En ce moment il y a une course à l'emploi et c'est tout à fait normal. Il y a une course à réduire le chômage, c'est la politique et on ne peut pas blâmer cela mais je crois comprendre que les élus de droite n'ont pas la même façon que nous de voir les choses et avec cette façon de courir au nombre près à diminuer les chômeurs et bien, on en oublie l'insertion proprement dite. Je voulais simplement vous faire part de l'intervention que j'ai menée l'an dernier pour vous dire que déjà nous étions alarmés par rapport aux soucis sur les chantiers d'insertion

Je vais vous la lire et vous constaterez que les choses n'ont pas avancé en un an hormis cette histoire de 26 heures réduites à 20 h pour les chantiers d'insertion. J'intervenais suite à des rencontres avec des acteurs locaux notamment des animateurs de chantier : *« Ainsi que vous venez de le relever, un plan de cohésion sociale s'applique. M. BORLOO titre son programme « De l'assistance à l'emploi, une chance pour le pays tout entier ». Il présente les contrats d'avenir. Le RMI n'est pas une assistance, mais un devoir de solidarité de la Nation à venir en aide aux plus démunis afin de leur donner la possibilité de résoudre leurs difficultés économiques et sociales, mais aussi de leur permettre de construire et de mener jusqu'au bout un réel projet d'insertion. L'emploi, malheureusement, n'est pas toujours la seule solution. Nous l'avons constaté, les personnes trop éloignées de l'emploi pour de multiples raisons – pour des raisons de santé, mentale ou physique, pour des problèmes de mobilité, de capacité intellectuelle, pour des problèmes d'éducation et de réelle détresse sociale – ne peuvent pas toujours s'intégrer d'emblée, voire jamais, dans le monde du travail classique, lequel, chacun le sait, est scandé par ses rythmes, ses exigences de résultats et un ensemble de codes. En revanche, et c'est important, dans toutes les structures d'insertion par l'activité économique, on restaure l'image du Rmiste en essayant de le valoriser avec le support que constitue le travail, en essayant d'adapter le travail à ses capacités, ce que ne peut pas faire toujours une entreprise. Le ministre BORLOO cite dans son projet de cohésion sociale le préambule de la Constitution de 1946, qui déclare que chacun a le devoir de travailler, a le droit d'obtenir un travail. Il faudrait préciser « pas n'importe quel travail », car il est souvent inadapté aux capacités des plus défavorisés. L'idéal serait un travail pour tous, mais ce n'est pas toujours possible. J'insiste sur la nécessité de pérenniser toutes ces structures. Les chantiers d'insertion en sont l'exemple même. Des structures destinées à procurer un emploi aux personnes les plus en difficulté et les amener de façon progressive vers l'emploi classique. Pour cela, il faudrait supprimer ou adapter en fonction du public les agréments dispensés par l'ANPE aux personnes de passage en structure, agrément qui n'est proposé que pour 24 mois. Il existe un réel souci pour les plus de 55 ans. Avec les problèmes de licenciement, sur le terrain, on s'en rend compte : ces personnes sont présentes dans les structures, mais ne peuvent rien faire dès lors qu'elles en sortent. Une étude très intéressante a été commandée par François Fillon, alors Président de la Région. On en parle beaucoup. Le rapport a dressé l'état des lieux dans les Pays de la Loire. Je pense que vous en avez eu connaissance. Le rapport démontre qu'il existe de réelles retombées, non seulement en termes d'emploi, mais aussi en terme d'impact sur les difficultés sociales et de lutte contre l'exclusion, sans écarter tout ce qui génère un réel impact économique sur les actions menées par les chantiers».*

Il est bon de rappeler que nous sommes sur le terrain et nous avons conscience de cela. Le dernier Conseil Départemental d'Insertion qui s'est tenu le 12 décembre (composé que des

élus du Conseil Général). Il y a deux choses qui m'ont alertée et m'ont fait peur. En ce moment, le Conseil général fait la chasse aux fraudeurs Rmistes. Je ne dis pas qu'il faut frauder loin de là mais je peux vous dire que c'est un sujet de discussions qui nous a pris du temps au cours de cette réunion alors que cela ne concerne qu'un effectif très minime (je n'ai pas les chiffres). Ils en sont là, plutôt développer une politique de chasse aux fraudeurs afin de réduire le nombre de Rmistes. Je suis intervenue là dessus car je trouve cela vraiment alarmant. La seconde chose est toujours cette fameuse course à l'emploi et pour toujours faire baisser les chiffres et on occulte un peu toute cette insertion sur le social, sur la santé et nous sommes intervenus sur ce domaine aussi.

Marietta KARAMANLI : Je voudrais intervenir plus particulièrement sur les jeunes et comment refuser les trappes à précarité. Si on regarde quelques chiffres sur les nouveaux contrats (nouvelles embauches ou premières embauches) ces contrats, aujourd'hui ne sont pas bons. Depuis sa création en août dernier, 245 000 contrats CNE ont été signés. C'est un chiffre qui peut paraître important mais il faut être prudent car on est dans une phase d'incertitude à l'emploi qui peut durer 2 ans et sur ces 245 000 contrats signés on ne sait pas combien iront au bout des 2 ans. Il faut attendre 2 ans avant toute stabilisation. Déjà, nous avons 10 % de ces contrats qui connaissent un licenciement soit 28 000 emplois et le fait de prévoir ce contrat première embauche avec 2 ans de période d'essai augmente l'instabilité. Ce dispositif risque d'entraîner une sélection des jeunes en fonction de leur capacité à devenir précaire. Actuellement, nous sommes dans un dispositif où il apparaît que la priorité n'est plus d'obtenir l'insertion ou la formation (valorisation grâce à l'expérience) mais on est plutôt en train, par les dispositifs mis en place, de généraliser un emploi précaire, parcellaire où la main d'œuvre s'offre à ceux qu'elle trouve. Le constat que l'on peut faire c'est que les travailleurs sont et seront perdants car il y aura plus de précarité et moins de qualification mais les entreprises aussi sont perdantes car il y aura moins de productivité, moins d'innovation. Il y a de plus en plus de personnes qui se trouvent moins qualifiées et ce sont les moins qualifiées qui se trouvent les premières à subir le non emploi et de devoir quitter les entreprises en cas de récession. Je pense que l'on aurait pu faire autrement au niveau de l'Etat car il y a l'action qui peut être menée au niveau des départements mais vous comprenez que c'est aussi une action nationale qu'il faut mener et qui passe par l'ensemble des élus sur le plan national. Nous sommes plusieurs élus à travailler dans le domaine de l'insertion, nous avons aussi à vous soumettre quelques réflexions et on aimerait que vous puissiez corriger, confirmer ou compléter ce que nous pouvons proposer au nom du groupe.

Délégué FNARS (Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale) : Je suis aussi représentant au Conseil Départemental d'Insertion par l'Economie et également administrateur trésorier d'une administration qui gère 4 chantiers donc on connaît bien la situation, nous avons des choses à vous dire.

Par rapport à la lettre que vous avez reçue. Elle a été faite par Monsieur BIGNON. Il y en a une autre qui avait été faite le 10 janvier par Madame JUGLET-FOURMY à Monsieur HELLIER et vous n'avez pas eu la totalité de la lettre ce qui va nous permettre d'engager le débat car cette lettre se termine par ce paragraphe *« le paysage actuel des chantiers d'insertion est atypique en Sarthe : le nombre de ces chantiers est très important comparativement aux autres départements et le montant des aides qui leur sont attribuées y est également supérieur (jusqu'au double de la Mayenne par exemple). Le comité départemental d'Insertion qui s'est réuni le 12 décembre dernier a donné son accord pour que ce dispositif soit corrigé afin d'être mieux adapté aux besoins des territoires à l'issue d'un diagnostic qui sera engagé très prochainement. »* Cette lettre a été signée de Monsieur

du LUART comme la vôtre Monsieur COUNIL mais cette partie là vous ne l'avez pas. (cf. *annexe*)

Christophe COUNIL : Il serait intéressant d'avoir la copie, en effet cette partie, nous ne l'avons pas. Nous pourrions poser des questions sur les réponses qui sont faites en fonction de si elle s'adresse à un élu de droite ou à un élu de gauche.

Responsable d'association d'insertion : Sinon le corps de lettre est le même. J'anime les chantiers d'insertion du département, nous avons rencontré Monsieur De NICOLAY et Monsieur BIGNON fin novembre. Nous devons nous revoir hier pour en rediscuter. Nous devons leur communiquer un ordre du jour ce que nous avons fait 24 heures avant et j'ai été surpris d'apprendre que sur aucun de leur agenda cette rencontre n'est notifiée. Cette réunion n'a pas eu lieu, elle est reportée au 8 février. Nous avons des questions, des propositions :

En premier, vous avez parlé du rapport AVISE que nous connaissons tous car il nous a été présenté. Le comité départemental d'insertion par l'activité économique a également mandaté, par le dispositif local d'accompagnement, le cabinet PENNEC pour faire une enquête sur les conséquences de l'application des nouveaux contrats. Également, le ministère a désigné l'IGAS, en Maine et Loire et normalement en Sarthe dans les jours à venir, pour faire un inventaire.

Nous demandons une table ronde entre le Conseil général, l'Etat, le PLIE et nous afin de dire ce que nous pensons et ce dont nous avons besoin. Pour les chantiers, nous avons besoin d'être soutenus, nous avons besoin de moyens financiers pour l'encadrement technique du chantier, pour l'accompagnement social aussi, socio professionnel même si l'Etat nous a déjà versé des fonds sur l'enveloppe 2005. Il nous faut aussi des moyens pour nos frais de structures (frais administratifs très importants surtout que les nouveaux CAE et CA très compliqués et qui nous demandent beaucoup plus de charge administrative du côté du CNASEA). Nous avons aussi besoin de moyens pour les coordinations territoriales car il faut que nous ayons des moyens de rencontrer l'ANPE, les PAIO, missions locales, les travailleurs sociaux et également de la coordination territoriale avec les collectivités territoriales. On nous dit qu'il va falloir faire de la commercialisation mais ce n'est pas notre projet. Notre projet, à nous, c'est l'insertion, avoir des supports, accueillir des gens en difficultés et les faire avancer. On veut nous embarquer sur la commercialisation. Voilà déjà un début de questions importantes pour réfléchir tous ensemble et je crois qu'il y a suffisamment de chantiers présents ici pour pouvoir s'exprimer.

Christophe COUNIL : Juste une petite réflexion, nous avons débattu le 16 décembre sur les orientations budgétaires. Dans la loi de 1989 sur le RMI, on prévoyait 17 % des crédits consacrés à l'insertion. L'an prochain dans le budget du Conseil Général les crédits seront de 12 % car l'obligation de réserver 17 % a sauté dans la loi de cohésion sociale. Il s'agit donc d'un recul assez important.

Un responsable d'association d'insertion: Nous gérons 5 chantiers et avons aussi reçu la lettre de Monsieur HELLIER. L'an dernier, nous avons envoyé une lettre à tous les conseillers pour les alerter sur le devenir des chantiers d'insertion. Monsieur HELLIER et aujourd'hui Madame PAVY, nous ont retourné la lettre que vous avez avec la fin qui vous a été lue tout de suite. Nous avons répondu en faisant un petit tableau en prenant des arguments (cf. *annexe*). Nous sommes un peu fâchés par cette réponse voir scandalisés car les réponses apportées dans cette lettre ne sont pas des solutions aux problèmes que nous avons actuellement.

Par exemple, la loi du 6 décembre, elle est aujourd'hui au Sénat en première lecture, le passage de 20 à 26 heures ne se fera pas maintenant or nous avons besoin de recruter maintenant et on a déjà recruté. Comme les contrats d'avenir, qui sont d'ailleurs une bonne chose sur le fond, c'est un débat mais les gens qui sont en contrat d'avenir sont liés automatiquement il ne peut pas y avoir de changement de contrat en cours.

Les réponses faites sont à côté de la plaque. Nous avons un déficit important sur le poste de salariés pour le contrat d'avenir (60 000 € en 2006). Nous demandons d'urgence une réunion avec monsieur le Préfet sinon il peut y avoir arrêt des chantiers.

Un responsable d'association d'insertion: La loi a été votée depuis un an et nous n'avons jamais eu une réunion réunissant l'ensemble des partenaires qui ne cessent de se renvoyer la balle. Pour rencontrer les partenaires (Conseil général, Préfet) c'est le parcours du combattant. Personne ne veut se mettre autour de la table. La coordination des chantiers entre eux a été mise en place. Une rencontre devait avoir lieu hier avec le Conseil général et la préfecture et elle a été annulée. Le CA et le CAE créent des déficits.

Un responsable d'association d'insertion: Depuis un an, nous nous rencontrons régulièrement. Il y a eu huit modifications de la loi par rapport aux chantiers. Au niveau ministériel, il faut remarquer leur incapacité à écouter les acteurs et aussi notre incapacité à nous faire entendre. Pour 2006, les difficultés demeurent.

Les CES et CEC ont été supprimés pour laisser la place à de nouveaux contrats simplifiés et moins onéreux. Mais cela ne fonctionne pas.

Christophe COUNIL : Cela me rappelle l'intervention d'Yvon LUBY qui lors d'une session s'interrogeait sur les raisons qui avaient conduites au remplacement d'outils utiles et acceptés par tous par de nouveaux outils qui ne fonctionnent pas ?

Responsable d'un centre Social : J'ai l'impression d'une bonne volonté de la part du Conseil général. Il découvre les difficultés, ils n'en avaient pas pris conscience. Je pense qu'il y a un problème de fonctionnement au sein de l'exécutif départemental car les élus ne sont pas au courant d'un certain nombre de choses. Le courrier de Monsieur du LUART est une réponse en cohésion avec le gouvernement de droite. CA changement de 26h à 20h mais le souhait du gouvernement reste à 26h. Cela peut être très bien mais se pose la question du financement qui est difficile. On ne prendra que les gens capables de produire. La production n'est pas la vocation de nos associations. Nombreux resteront sur le carreau. L'insertion a pour but d'avancer avec chaque personne. 26h sont utiles pour certains par contre d'autres peuvent à peine assurer 20h. Les 26 heures provoquent un surcoût au niveau du salarié car il y a plus de charges et au niveau de l'encadrement.

Sur l'avenir, l'harmonisation sur les conventions collectives, la loi impose l'application de la convention collective de la branche mais ce n'est pas possible à appliquer sur le terrain car cela demande une gestion trop difficile.

Projet chantier d'insertion : Il faudrait une convention collective type pour les chantiers. Nous pourrions la mettre en œuvre localement.

Il faudrait être vigilant au niveau du département sur la différence de traitement des associations selon la zone d'intervention. Les citoyens doivent être traités à égalité.

Nous souhaitons une réelle transparence des subventions accordée aux associations. Peut-être pourrait-il y avoir une publication annuelle ?

Marietta KARAMANLI : Il s'est posé le même problème au moment de l'élaboration du schéma départemental du handicap, nous avons soulevé le fait qu'il y avait des disparités entre associations.

Christophe COUNIL : Nous allons faire une proposition concrète sur la transparence. Nous sommes prêts au niveau du groupe à vous diffuser les rapports concernant les chantiers d'insertion.

Militante associative : Je vous transmets un dossier à étudier concernant les problèmes de statut juridique.

Militant associatif : Il faudrait un comité de liaison des chantiers. Je suis d'accord pour une réunion de tous les acteurs autour d'une table en même temps. Il faut mettre en place un conseil entre les associations, le Département et l'Etat. L'Etat garde un rôle notamment dans l'accompagnement.

Responsable d'un centre socioculturel: Je souhaite aborder la question de la formation des stagiaires. La formation est obligatoire pour les Contrats d'Avenir et facultative mais fortement conseillée pour les CAE. Aucune association n'a les moyens actuellement de financer ces formations or si nous ne faisons pas de formation, nous sommes hors la loi. En fin compte c'est le stagiaire qui est pénalisé. Nous souhaitons les sortir vers le haut mais avec le dispositif, ils sont tirés vers le bas.

Un responsable d'association d'insertion: Concernant la formation, il y a beaucoup d'intervenants : l'Etat, le Conseil général (chef de file) et la Région. Il se pose alors le problème des limites des compétences entre le Conseil général et le Conseil régional. L'association a obligation de former ses salariés. Qui prend ces formations en charge ? Le Conseil général car il s'agit d'insertion ou le Conseil régional car il s'agit de formation ou encore les entreprises ?

En ce qui concerne les frais annexes comme par exemple les frais de déplacement, ils sont actuellement à notre charge. Pour les chantiers situés en milieu rural, cela nous pose un problème car toutes les formations se font au Mans. Actuellement, nous finançons l'hébergement (à notre charge) parfois le transport. Cela devrait être de la compétence du Conseil général. Nous avons discuté du surcoût avec Madame PAVY. Il faut savoir que les principaux clients des chantiers sont des collectivités territoriales. Hors, nous devons doubler le prix horaire des interventions pour palier au désengagement de l'Etat. En fin de compte, ce sont les collectivités territoriales qui paieront la note.

Un responsable d'association d'insertion: Concernant la commercialisation, on devrait passer de 30 à 50 % pour compenser les manques mais cela implique un changement de public. Il faut revoir à quoi correspondent les chantiers d'insertion, les ateliers d'insertion, les entreprises d'insertion. Les personnes n'ont pas d'autre couverture sociale que le RMI.

En ce qui concerne le Plan Départemental de l'Insertion, il est important que les associations soient associées lors de son élaboration.

Nous pourrions peut-être être présents lors de la prochaine session du Conseil général le 9 et 10 février prochains pour faire entendre notre avis ?

La démarche qui consiste à l'élaboration d'un groupe de travail (état, Conseil général) est une bonne idée et je pense que personne ne dit non mais il faut que ce soit nous qui fassions la

liaison. En parallèle, il faut mettre en place une cellule de veille car il est hors de question de laisser un chantier ou une association mourir.

Christophe COUNIL : Je suis d'accord avec vous sur une présence de votre part lors de la prochaine session. Nous pourrions alors demander une rencontre entre une délégation et un groupe d'élus tant de la majorité que la minorité.

Responsable de centre social : Le rapport AVISE démontre que les chantiers d'insertion font économiser de l'argent à la collectivité. Ce rapport a été voté par Monsieur FILLON. Pourquoi se désengager de quelque chose qui ne coûte pas ? Une circulaire ministérielle indique que les chantiers doivent pouvoir aller sur le code des marchés publics (activité et vente aux entreprises sous traitante, ou vente de biens et services à des entreprises). Il y a une primauté de l'activité économique aussi le service RMI n'est plus rattaché au service social du Conseil général mais au service économique à la direction du développement territoriale. La vocation des chantiers n'est pas l'autofinancement. Entreprise d'insertion : 30 à 40 % mais pas vocation des chantiers. Nous sommes dans une logique politique de désengagement de l'Etat.

Un responsable d'association d'insertion: Nous refusons le passage de 30 à 50 % car cela implique un changement de population. On n'aborde jamais la notion de temps. Mais les personnes depuis très longtemps hors du circuit sont plus longues à réinsérer. Nous avons besoin de temps pour sortir quelqu'un vers le haut. La question du gouvernement est la suivante : va-t-on investir sur des personnes qui à terme ne sont pas rentables ? On sent très bien la nouvelle tendance dictée par Bercy. On préfère mettre le paquet sur le 115 (humanitaire) et moins sur l'insertion car de longue haleine (5 ans). Il faudrait revoir le critère retenu. Pour l'instant le seul critère retenu est l'entrée en logement (le seul pour la réinsertion) et on ne prend en compte à aucun moment la notion de bien être.

Un responsable d'association d'insertion: Nous n'irons pas sur la commercialisation. La commercialisation représente un financement minime. En effet on ne fait pas fortune avec la vente de légumes. Nous sommes intervenus pour la restauration des jardins de Tuffé (sentier pédestre, randonnée) financés par les collectivités. Il faut réfléchir à la mise en place d'un dispositif pour passer hors marché public.

On ne tient pas compte du travail d'animation fait dans les quartiers auprès de la population. On charge le regard des uns sur les autres et cela n'est pas du commercial. Une activité qui produit du lien social ne peut pas être quantifiée.

Jean-Pierre ROSSARD : Par rapport aux effectifs, la comparaison entre la Mayenne, le Maine et Loire et Sarthe ne tient pas debout. En Mayenne, on compte 1 600 RMI en Sarthe nous sommes actuellement à 7 500, nous sommes face à une augmentation spectaculaire du nombre de Rmistès.

La politique du Conseil général est calquée sur celle du gouvernement. Dès que le gouvernement pond un texte, le conseil général s'empresse de l'appliquer. Nous nous engageons tout de suite dans les dispositifs. (Exemple : maison de l'emploi, maison du handicap, RMA).

Ainsi, le coût d'une maison de l'emploi est de 500 000 € par an + 250 000 € pour le budget d'investissement (soit 750 000 € par an et par maison). Ces sommes auraient pu servir à ce qui existait déjà et qui fonctionne bien. Qu'apportent-elles en plus ?

Un élu de communauté de communes : Nous devons faire face au désengagement de l'Etat. Les coûts supplémentaires mettent les associations en difficulté. Du coup les collectivités doivent mettre la main à la poche pour aider les associations (et toutes car il faut les mettre sur un pied d'égalité). Si le Département reste sur son optique : pas de majoration, les autres collectivités territoriales devront compenser le désengagement de l'Etat. Nous allons faire un courrier au Préfet. Nous avons peur pour les collectivités qui n'ont pas la compétence mais qui doivent payer plus (par exemple la commune).

Militante associative : En ce qui concerne la politique sociale, nous sommes face à une incohérence du Conseil général. Il y a de plus en plus d'interventions à domicile mais il est difficile de trouver du personnel. Nous avons un projet qui dans un premier temps a été bien accueilli par le Conseil général. Maintenant, dernièrement nous avons été mal reçus par le personnel des services. Nous nous trouvons devant un refus des techniciens du Département car selon eux le projet coûte trop cher. Nous sommes déçus.

Pourtant au niveau de l'aide à domicile, les personnes sont dans des situations très précaires. Dans le même temps, on nous parle de la mise en place de politique de maintien des personnes à domicile.

Nelly HEUZÉ : Nous maîtrisons parfaitement le sujet de l'aide à domicile et vous proposerons de l'aborder lors de prochaines assises.

Jean-Pierre ROSSARD : Nous nous trouvons devant le double langage du gouvernement. D'un côté il communique sur la revalorisation du métier d'aide ménagère et en même temps il retarde les conventions avec les caisses.

Un responsable d'association d'insertion : Pour nous, élus associatif, cela devient de plus en plus difficile de faire de l'associatif. Nous passons de plus en plus de temps à la course à la subvention. A La flèche, nous avons créé une association d'aide à domicile. Nous avons cédé l'association car c'était trop difficile à gérer. Nous sommes face à de la « Décohésion sociale ».

Responsable d'un centre social : Sur la commercialisation, il ne faut pas avoir de blocage idéologique à condition que les choses soient encadrées. Il est important qu'il y ait une production car elle permet la valorisation. Mais, il faut avoir une approche réaliste chantier par chantier : certaines activités n'arriveront pas au 30 % (pas autofinancement). Il nous faut également avoir un regard sur ce qui a été fait avec des critères d'évaluation plus valorisant plus le travail des chantiers notamment sur certaines questions sociales comme la lutte contre l'alcoolisme.

Militante associatif : A Sablé, nous avons un chantier d'insertion qui produit des légumes et ces légumes sont vendus au panier du bocage sabolien (la banque alimentaire de Sablé). Cela s'explique peut-être par le fait que nous avons aussi une épicerie sociale.

Christophe COUNIL : En conclusion, nous constatons que malheureusement de nombreux problèmes demeurent malgré les paroles rassurantes qui ne cessent de nous être prodiguées aux uns et aux autres. Nous nous ferons écho de vos réflexions lors de la prochaine session du Conseil général les 9 et 10 février prochains et nous vous communiquerons les réponses qui nous auront été apportées. Par ailleurs, nous vous tiendrons informer de tout ce qui concerne les chantiers d'insertion en vous faisant parvenir les délibérations sur l'insertion. Merci à tous de votre participation pour un débat actif et riche en propositions concrètes.